

## RÈGLEMENT N° 2009-132

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 2007-102 « PLAN  
D'URBANISME » AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION  
HABITATION DE FAIBLE À FORTE DENSITÉ AU DISTRICT DE  
MONSEIGNEUR-BLANCHE ET DISPARITION D'UNE AIRE  
D'AFFECTATION PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme pour permettre la construction de résidences unifamiliales sur les terrains de l'ancienne église Christ The King dans le district de Monseigneur-Blanche;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Lorraine Dubuc-Johnson pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 9 mars 2009;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation Habitation de faible à forte densité (Hb) à même la totalité d'une aire d'affection Publique et communautaire.
4. Ladite aire d'affectation Habitation de faible à forte densité est agrandie par l'ajout du lot connu et désigné comme étant le lot 4 089 341, au cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan joint en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## Règlement n° 2009-132 (suite)

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 février 2009
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 3 mars 2009
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 9 mars 2009
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 23 mars 2009
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ**  
le 23 avril 2009
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 mai 2009
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 23 avril 2009

(signé) Ghislain Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME  
Le

---

Greffière

# Règlement n° 2009-132 (suite)

## ANNEXE A

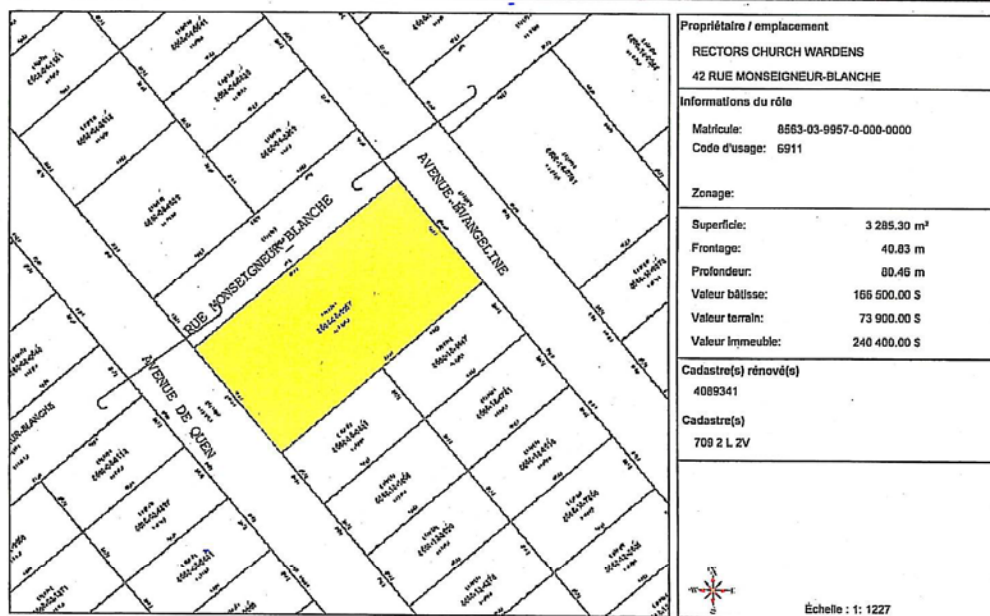
### PLAN DE LOCALISATION



Ville de Sept-Îles

05 Février 2009

#### Fiche de la propriété



\* Ce document n'a aucune valeur légale

ANNEXE B  
PLAN D'AFFECTATION DU SOL

